Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-0011-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **11**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M.OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)
Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE - Mme GARRET-RICHARD

OBJET
DE LA DELIBERATION

Quartier de Pouilly - Jardin des saules - Acquisition de deux parcelles sur l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

M. PRIBETICH au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération Granville menée dans le quartier de Pouilly, l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a réalisé la construction de l'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes Pierre Laroque d'un programme de trente-sept logements, et l'aménagement d'un espace vert ouvert au public, arboré et équipé de jeux d'enfants, dénommé Jardin des saules.

Ce nouveau square étant aujourd'hui achevé, il est proposé de procéder à la rétrocession à la Ville par l'OPAC, du terrain d'assiette de cet équipement constitué par deux parcelles, d'une superficie totale d'environ 3 000 m², cadastrées section n°IA n°98p, moyennant la somme globale de 558 000 €, conforme à l'évaluation de France Domaine, et correspondant au bilan prévisionnel d'aménagement.

Il est précisé que le paiement de cette somme sera effectué en deux versements, soit un acompte de 300 000 € après publication de l'acte de vente, et le solde trois mois après la première échéance.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, de deux parcelles, d'une superficie totale d'environ 3 000 m², cadastrées section n°IA n°98p, moyennant la somme globale de 558 000 € ;

2- dire que le paiement de cette somme sera effectué en deux versements, soit un acompte de 300 000 € après publication de l'acte de vente, et le solde trois mois après la première échéance ;

3- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

4- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 51 voix

- abstention : 1